

## Charte des comités découlant du conseil d'administration

<i>Secteur de la politique</i>	Gouvernance
<i>Numéro de la politique</i>	PGOUV-06
<i>Autorité approbatrice</i>	Conseil d'administration
<i>Approbation par résolution le</i>	27 mai 2023

## RÔLES ET RESPONSABILITÉS DES COMITÉS STATUTAIRES ET PERMANENTS

### COMITÉ DES FINANCES, D'AUDIT ET DE PLACEMENTS

#### Mandat

Le Comité des finances, d'audit et de placements soutient le conseil d'administration pour toutes les questions reliées aux finances, budgets et états financiers, à l'audit annuel et aux placements de Natation Artistique Québec. Le Comité fait ses recommandations au Conseil d'administration de NAQ qui prend les décisions finales à ces sujets.

#### Responsabilités

- Appuyer la direction générale dans l'élaboration du budget;
- S'assurer de la validité des prévisions financières;
- Assurer un suivi régulier des états financiers;
- S'assurer de la conformité aux règles comptables;
- S'assurer du respect des contrôles financiers et de l'intégrité des résultats comptables et financiers;
- Mettre en place un système d'identification et de gestion des risques;
- Assurer un suivi de la mission d'audit annuelle ;
- Assurer un suivi régulier des placements et s'assurer du respect de la Politique de placements;
- Faire rapport et présenter ses recommandations au conseil après chacune de ses réunions.

#### Composition

- 2 ou 3 membres du conseil d'administration dont le trésorier qui agit à titre de président du Comité;
- La direction générale de NAQ.

## **Règles de fonctionnement**

- Le Comité se réunit au besoin, au minimum deux fois par année;
- Tous les membres doivent être présents à une réunion et ce pour toute la durée de la réunion;
- Les réunions peuvent se dérouler en présentiel ou de manière virtuelle.

## **COMITÉ DE GOUVERNANCE, D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE**

### **Mandat**

Le Comité de gouvernance, d'éthique et de déontologie soutient le conseil d'administration dans l'élaboration des politiques, principes et lignes directrices en matière de gouvernance, d'éthique et de déontologie. Il doit aussi identifier des candidats potentiels aux postes d'administrateur. Il élabore le processus d'évaluation du Conseil d'administration, de ses comités et des administrateurs. Le Comité fait ses recommandations au Conseil d'administration de NAQ qui prend les décisions finales à ces sujets.

### **Responsabilités**

- S'assurer que NAQ soit conforme au Code de gouvernance du Gouvernement;
- S'assurer que NAQ soit conforme aux exigences de l'énoncé ministériel en matière de protection de l'intégrité en contexte de sport et de loisir ;
- Revoir et réviser régulièrement les statuts et règlements de NAQ;
- Élaborer et recommander au conseil les aptitudes, les qualités et les compétences recherchées chez les administrateurs et candidats aux postes d'administrateur;
- Identifier, évaluer et recommander des candidats qualifiés en vue de leur élection ou nomination au poste d'administrateur ;
- Mettre en œuvre et évaluer périodiquement le processus d'évaluation annuelle de la performance et de l'efficacité du conseil, de même que celles des comités, du président du conseil et des administrateurs dans le cadre de l'exécution de leur mandat ;
- Examiner périodiquement la taille du conseil et recommander au conseil le nombre approprié de membres dont il devrait être constitué ;
- Superviser l'accueil des nouveaux administrateurs et la formation continue des administrateurs actuels ;
- Réviser périodiquement le mandat du conseil et de chacun des comités ;
- Faire rapport au conseil après chacune de ses réunions.

### **Composition**

- 2 ou 3 membres du conseil d'administration;
- La direction générale de NAQ.

### **Règles de fonctionnement**

- Le Comité se réunit au besoin, au minimum deux fois par année;
- Tous les membres doivent être présents à une réunion et ce pour toute la durée de la réunion;
- Les réunions peuvent se dérouler en présentiel ou de manière virtuelle.

## **COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES**

### **Mandat**

Le Comité des ressources humaines soutient le conseil d'administration en ce qui a trait à l'embauche, l'évaluation, la rémunération et la planification de la relève de la direction générale. Il aide également le conseil d'administration en ce qui a trait à la mise en place et à l'application, par la direction générale, de politiques judicieuses dans le domaine des ressources humaines. Le Comité fait ses recommandations au Conseil d'administration de NAQ qui prend les décisions finales à ces sujets.

### **Responsabilités**

- Assurer le processus d'embauche, l'évaluation annuelle et les recommandations de rémunération de la direction générale;
- Appuyer la direction générale pour toute question reliée à la gestion des ressources humaines;
- Assurer la mise en place et l'application des politiques de ressources humaines pour l'ensemble de l'organisme (acquisition de talents; rétention, formation et perfectionnement du personnel; gestion de la relève; rémunération et gestion du rendement) ;
- Planifier la relève à la direction générale;
- Faire rapport et présenter ses recommandations au conseil après chacune de ses réunions.

### **Composition**

- 2 ou 3 membres du conseil d'administration;
- La direction générale de NAQ (sauf pour ce qui est des responsabilités reliées à la direction générale)

### **Règles de fonctionnement**

- Le Comité se réunit au besoin, au minimum une fois par année;
- Tous les membres doivent être présents à une réunion et ce pour toute la durée de la réunion;
- Les réunions peuvent se dérouler en présentiel ou de manière virtuelle.